

N°2015-BCA-43

- Membres théoriques
: 5
- Membres en exercice
: 5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PROJET FIREDIAG

**ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT
EN RECHERCHE OPERATIONNELLE INCENDIE (ROI)**

Le 08 juillet 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le projet FIREDIAG vise à améliorer l'efficacité de systèmes de sécurité en optimisant l'interaction entre des composantes technologiques de type « capteurs » et l'intervention organisationnelle et humaine et s'inscrit dans un objectif de sécurité optimale pour les citoyens.

Une des composantes de ce projet est la recherche opérationnelle incendie. Aussi, dans le cadre d'une collaboration dans des domaines d'intérêts communs, l'Université de Rouen propose au Service départemental d'incendie et de secours de Seine-Maritime, de conclure un accord-cadre, fixant le cadre juridique et les conditions générales de ce partenariat.

Il convient de souligner, que toute action qui sera entreprise en application de cette convention, fera l'objet d'un accord écrit (« accord spécifique ») des partenaires, avant son exécution.

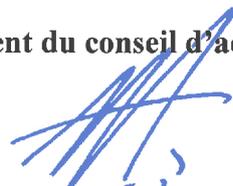
Dans l'optique de cette collaboration, il convient d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le directeur départemental à signer, par délégation, l'accord présenté.

*

**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

